



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Réunion informelle des ministres en charge de l'agriculture

Consolider des modèles
agricoles et forestiers
en faveur du climat
L'agriculture bas-carbone

Strasbourg, 7 et 8 février 2022

SOMMAIRE

- 01 La Présidence française du Conseil de l'Union européenne
- 03 Consolider des modèles agricoles et forestiers en faveur du climat : l'agriculture bas-carbone
- 04 Programme
- 05 Participants
- 05 Strasbourg, ville d'accueil



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne

En quoi consiste la présidence du Conseil de l'Union européenne ?

→ Une présidence tournante

Chaque État membre assure, par rotation, la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant six mois. **Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, c'est la France qui préside le Conseil de l'UE.** La présidence du Conseil organise les réunions, élabore des compromis, rend des conclusions et veille à la cohérence et à la continuité du processus de décision. Elle veille à une bonne coopération entre tous les États membres et assure les relations du Conseil avec les institutions européennes, notamment la Commission et le Parlement européen.

Consulter le site de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne :
www.europe2022.fr

Qu'est-ce que le Conseil de l'Union européenne ?

Le Conseil de l'Union européenne, qu'on appelle aussi « Conseil des ministres de l'Union européenne » ou « Conseil », réunit les ministres des États membres de l'Union européenne par domaine d'activité. Il est, avec le Parlement européen, le co-législateur de l'Union européenne.

Concrètement, les ministres présideront dix domaines d'activité ou formations du Conseil de l'UE : affaires générales ; affaires économiques et financières ; justice et affaires intérieures ; emploi, politique sociale, santé et consommateurs ; compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) ; transport, télécommunications et énergie ; agriculture et pêche ; environnement ; éducation, jeunesse, culture et sport ; commerce. Par exception, le Conseil des affaires étrangères est présidé par le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, actuellement Josep Borrell.

Le Conseil détient également des compétences en matière budgétaire : il arrête et modifie le budget européen avec le Parlement, et est seul compétent sur les recettes du budget européen. Enfin, le Conseil adopte certaines décisions, ainsi que des recommandations non contraignantes, conclut les accords internationaux de l'Union et nomme les membres de certaines institutions (Cour des comptes, Comité économique et social européen, Comité des régions). Les délibérations et les votes du Conseil sur des actes législatifs sont publics.

Dans quel cadre s'inscrit la présidence française du Conseil de l'Union européenne ?

La PFUE s'inscrit dans la continuité des orientations fixées par le Président de la République dans son discours pour une Europe souveraine, unie et démocratique prononcé le 26 septembre 2017 à La Sorbonne. Depuis quatre ans, le Président de la République et le Gouvernement travaillent à construire une souveraineté européenne réelle, c'est-à-dire la capacité de l'Europe à exister dans le monde actuel pour y défendre nos valeurs et nos intérêts. La présidence française du Conseil de l'Union européenne prolonge ce travail pour une Europe plus solidaire, plus souveraine et plus démocratique.

La PFUE répond aux attentes des citoyens, qui les ont exprimées lors de débats citoyens organisés en septembre au sein des 18 régions françaises dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Ce projet, proposé par la France en 2019, a ouvert un nouvel espace de débat avec les citoyens européens. La contribution finale de ces panels citoyens a été remise au Gouvernement à l'automne. Les recommandations formulées par les citoyens, en France et en Europe, nourrissent les priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

La PFUE s'articule avec le programme du « trio » des présidences, dans lequel la France inscrit son action. Ce système, qui existe depuis 2009, permet de fixer des objectifs à long terme et de définir les grands thèmes qui seront traités pendant une période de 18 mois. Après la présidence slovène, la France entame un nouveau cycle et travaille en trio avec la République tchèque au second semestre 2022 et la Suède au premier semestre 2023.

Près de 400 événements

Au total, près de 400 événements prévus en France et au sein de l'UE rythmeront la présidence : des réunions politiques, une programmation culturelle et des événements citoyens ouverts à toutes et à tous.

Retrouvez toutes les informations sur la présidence française du Conseil de l'Union européenne sur le site officiel et les réseaux sociaux de la présidence :

- Facebook • Instagram • LinkedIn • Twitter • Youtube • Flickr
- Site internet : www.europe2022.fr

En complément, afin d'assurer le rayonnement de la présidence française auprès des citoyens, des événements se dérouleront sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger.

Le Conseil de l'UE ne doit pas être confondu avec :

- Le Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres et définit les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne. Son président actuel est Charles Michel.
- Le Conseil de l'Europe, qui est une organisation intergouvernementale constituée de 47 États membres. Créée en 1949, elle a vocation à promouvoir le développement des droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit. Son siège est à Strasbourg et sa secrétaire générale est Marija Pejčinović Burić.

Plus d'informations :

- www.touteurope.eu
- www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/

Consolider des modèles agricoles et forestiers en faveur du climat

→ L'agriculture bas-carbone

La réunion informelle des ministres de l'agriculture des États membres de l'Union Européenne qui aura lieu du 7 au 8 février permettra de mener une réflexion commune sur de nouveaux développements dans leur domaine de compétence, avec le Commissaire européen à l'Agriculture, le Président de la Commission agriculture du Parlement et les représentants d'associations européennes.

L'Union européenne (UE) s'est dotée d'un objectif ambitieux : atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et répondre ainsi aux objectifs de l'Accord de Paris. Cette neutralité carbone se définit comme la capacité à séquestrer autant de carbone que nous en émettons, en considérant l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) responsables du changement climatique. Elle sera permise par deux leviers : d'une part, la réduction des émissions de GES, d'autre part, l'augmentation des puits permettant la séquestration du carbone pour compenser les émissions incompressibles. C'est dans ce cadre que la Commission européenne a publié, en juillet 2021, la proposition législative « ajustement à l'objectif 55 » qui rehausse le niveau d'ambition de l'UE avec l'objectif de réduire, d'ici à 2030, les émissions nettes d'au moins 55% par rapport à 1990.

→ Le rôle particulier du secteur agricole et forestier face au défi climatique

Cette proposition législative assigne aux secteurs agricoles et forestiers des objectifs ambitieux en matière de réduction de leurs émissions, tout en reconnaissant leur place singulière, unique pour les activités terrestres, du fait de la capacité des sols et de la biomasse à stocker le carbone.

Ce sujet capital du rôle de l'agriculture et de la forêt dans l'atténuation du changement climatique a déjà fait l'objet de travaux au niveau européen, au sein du Conseil comme de la Commission européenne. Dans sa récente communication du 15 décembre 2021 relative aux cycles du carbone durable, celle-ci apporte des éléments concrets pour avancer sur le sujet. Elle propose le développement d'un nouveau modèle économique vert autour de l'agriculture bas-carbone qui se traduit notamment par la mise en place d'un cadre de certification centré sur la séquestration du carbone.

→ Vers des systèmes agricoles porteurs de solution

L'urgence climatique impose en effet aujourd'hui de consolider les modèles agricoles en faveur du climat. Le concept d'agriculture bas-carbone, issu des expériences déjà mises en place, vise ainsi à réduire les émissions de GES et augmenter le stockage du carbone dans les sols via des pratiques agricoles adaptées (gestion du bétail et des effluents, gestion des terres cultivées, [notamment de la fertilisation azotée], implantation de haies, préservation des prairies permanentes et des zones humides etc.).

Cette transition des systèmes agricoles nécessite d'être accompagnée, au-delà des financements publics par le développement de financements privés notamment dans le cadre de la compensation carbone volontaire qui permet à des acheteurs de crédits carbone de contribuer au financement de la transition bas-carbone des secteurs agricole et forestier.

En tant que président de la formation agriculture du Conseil de l'UE, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a choisi de consacrer à cette thématique d'avenir, la réunion informelle des ministres qui se tiendra le 8 février à Strasbourg. Le commissaire européen à l'agriculture Janusz Wojciechowski, le président de la commission agriculture du Parlement européen Norbert Lins et les représentants des associations européennes concernées partageront également avec le Conseil leurs réflexions sur cette thématique de l'agriculture bas-carbone.

L'objectif de cette réunion consiste à avancer collectivement sur ces questions afin que le futur cadre européen réponde aux défis qui se posent aux secteurs agricole et forestier pour participer pleinement à l'atténuation du changement climatique. Cette réunion sera l'occasion pour les États membres d'échanger leurs expériences et notamment pour le ministre Julien Denormandie de présenter les initiatives concrètes déjà en place en France, comme le label bas-carbone qui permet aux agriculteurs de s'engager dans une baisse des émissions de leurs exploitations sur 5 ans contre une rémunération par le marché.

PROGRAMME

lundi 7 février 2022

- 10h00** Visites essais viticoles Inrae (Haut Rhin)
> Hors presse
- 11h50** Inrae (Haut Rhin)
> Temps d'échanges ministres et presse
- 12h10** Présentation du label bas-carbone et Q/R avec Idele et France Carbone Agri
> Ouvert à la presse
- 14h50** Visites essais viticoles INRAe (Haut Rhin)
> Pour les journalistes
- 15h40** Visite d'une exploitation agricole (Bas Rhin)
L'expérience française du label bas-carbone : illustration à l'échelle d'une exploitation agricole et échange avec l'exploitant
- 16h10** Visite d'une exploitation agricole (Bas Rhin)
> Temps d'échanges ministres et presse

mardi 8 février 2022

- 8h00** Accueil des délégations par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation - Doorstep d'arrivée - Tour de table
Palais de la Musique et des Congrès – Strasbourg
> TDH + toute presse accréditée – retransmission sur les réseaux sociaux pour les journalistes à distance
- 9h00** Réunion informelle des ministres en charge de l'Agriculture
Palais de la Musique et des Congrès – Strasbourg
> Hors presse
- 10h30** Photo de famille
> TDH + presse image
- 12h30** Conférence de presse conjointe de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Janusz Wojciechowski, commissaire européen
Palais de la Musique et des Congrès – Strasbourg
> TDH + toute presse accréditée - retransmission sur lien Zoom pour les journalistes à distance

PARTICIPANTS

- **Les 27 ministres des États-membres de l'Union européenne**
- **Janusz WOJCIECHOWSKI**,
commissaire européen à l'Agriculture,
- **Norbert LINS**,
président de la commission agriculture au Parlement européen,
- **Christiane LAMBERT**,
présidente du COPA
(Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne)
- **Ramon ARMENGOL**,
président du COGECA
(Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne)
- **Diana LENZI**,
présidente du CEJA
(Conseil européen des jeunes agriculteurs)

STRASBOURG VILLE D'ACCUEIL

Strasbourg Grande-Île, classée au patrimoine mondial de l'Humanité depuis 1988, a été le premier centre urbain en France à avoir été retenu par l'UNESCO. La capitale alsacienne a en effet su préserver un patrimoine d'une exceptionnelle diversité, représentatif de l'évolution de la ville, de l'époque romaine à nos jours. La cathédrale gothique Notre-Dame de Strasbourg, avec sa flèche de 142 mètres, est restée la plus haute de la chrétienté jusqu'au 19^{ème} siècle ! Ses ruelles atypiques, bordées de maisons à colombage, font aujourd'hui la particularité de cette ville chaleureuse, notamment lorsqu'elle s'anime en fin d'année avec son mythique marché de Noël.

Strasbourg est le siège du Parlement européen, d'autres institutions (du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des Droits de l'Homme) et d'organisations internationales.

Visitez Strasbourg en cliquant ici : www.visitstrasbourg.fr



Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
medias.europe2022fr@agriculture.gouv.fr

europe2022.fr